

Séance du 30 Mars 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrene, MM. Gommez-Vaez, Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, MM. Hontabat, Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, MM. Larralde, Sarhy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Trunet à M. Millet-Barbé, Mme Carreiro à Mme Doucet-Joyé, Mme Larran-Lange à Mme Capdevielle.

SECRETARE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET :FINANCES - Vote des taux d'imposition pour l'année 2005.

M. POMMIEZ présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Suite à la communication des bases d'imposition par les services fiscaux, il convient de fixer les taux applicables en 2005 pour les trois impôts ménages. Les bases notifiées pour 2005 sont les suivantes, étant rappelé qu'elles constituent à ce stade uniquement des estimations (les bases définitives étant connues en fin d'année) :

	Bases 2004 définitives	Bases 2005 estimées	Variation (%)
Taxe d'habitation	39 396 104 €	40 613 000 €	+ 3,1 %
Taxe foncière bâtie	43 500 294 €	44 961 000 €	+ 3,4 %
Taxe foncière non bâtie	114 531 €	111 400 €	-2,7 %

La variation indiquée comprend l'actualisation des bases de 1,8 % retenue par la loi de finances pour 2005 et censée neutraliser l'inflation.

Nous avons eu également connaissance du montant des allocations compensatrices, qui sont versées par l'État en contrepartie d'allègements fiscaux votés au niveau national :

- compensation de taxe professionnelle : 669 971 €
- compensation de taxe foncière : 282 460 €
- compensation de taxe d'habitation : 1 295 427 €

soit un total de 2 247 858 €, qui s'avère inférieur de 65 142 € au montant inscrit au budget primitif.

Le produit fiscal attendu pour 2005 pourrait être fixé à 18 495 403 euros, soit un montant supérieur à la prévision budgétaire (18 250 000 €), ce qui permettrait à la fois de neutraliser la moindre notification en matière de compensations fiscales et d'abonder l'autofinancement de nos investissements.

Ce produit nécessite un relèvement des taux de 2 % de la taxe d'habitation et des taxes foncières.

	Bases 2005 €	Taux 2004 %	Taux 2005 %	Produit attendu €
Taxe habitation	40 613 000 €	24,94	25,44	10 331 947
Taxe Foncière Bâtie	44 961 000 €	17,69	18,04	8 110 964
Foncier non bâti	111 400 €	46,20	47,12	52 492
Total				18 495 403

Je vous propose donc de fixer les taux 2005 comme indiqué ci-dessus et le produit fiscal à 18 495 403 euros.

Adopté.

M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave s'abstiennent.

Mme Lougarot, M. Larralde votent contre.

M. Sarhy vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.